

Communiqué de presse

Lausanne, le 28 juin 2007

Importations parallèles dans la loi sur les brevets

Oui aux importations parallèles, aussi pour les médicaments

Les prix en Suisse sont 20-25% plus élevés qu'en Europe. Déjà en faveur du principe de Cassis de Dijon, la FRC et le SKS appuient aujourd'hui les importations parallèles, y compris pour les médicaments, dans sa réponse à la consultation sur le régime d'épuisement en droit des brevets. La protection des brevets reste garantie.

Les organisations de consommateurs FRC et SKS demandent un changement de régime dans la réglementation actuellement en vigueur pour les importations parallèles. En réponse à la consultation, elles prônent l'épuisement international sans exception pour les médicaments. Le Conseil fédéral reconnaît lui-même qu'il faut s'attendre à des réductions de prix de l'ordre de 6 à 11 % pour les produits concernés par la protection par brevets (médicaments, ordinateurs, électronique de divertissement, appareils de cuisine, véhicules et montres). C'est pourquoi son opposition à une réforme qui stimulerait l'économie nationale est parfaitement incompréhensible. Ce changement de régime mettra les réseaux de distribution en Suisse en concurrence, en les ouvrant aux marchés internationaux, sans conséquence sur la protection des brevets.

La FRC et le SKS insistent sur le fait que les médicaments doivent être soumis aux importations parallèles. Dans ce secteur, la diminution des prix serait significative. Selon la surveillance des prix, les dix médicaments qui génèrent les plus gros chiffres d'affaires coûtent en moyenne 33,6% moins cher en Allemagne qu'en Suisse. Contrairement aux arguments avancés par les entreprises pharmaceutiques, les importations parallèles ne mettent pas en péril l'attractivité de la Suisse en tant que pôle de recherche et de développement dans le secteur des médicaments. En effet, le poids du marché suisse n'est que de 1.2% de leur chiffre d'affaire mondial. Cela ne suffit pas à avoir un impact sur leur capacité d'investissement et leur choix de localisation. Protection des brevets, fiscalité, rendement, productivité, compétences, la Suisse a d'autres atouts à faire valoir. De plus, 70 % des médicaments sont importés. On assiste donc à une fuite massive du pouvoir d'achat vers l'étranger.

Le parlement a déjà autorisé les importations parallèles pour les moyens de production et les biens d'investissement agricoles dans le cadre de la révision de la loi sur l'agriculture. Les consommateurs doivent eux aussi pouvoir bénéficier de cette ouverture sur tous produits.

La FRC et le SKS se prononcent en faveur d'une stratégie forte de lutte contre l'îlot de cherté. Elles préconisent l'application conjointe de plusieurs mesures. Cassis de Dijon, renforcement de la loi sur les cartels et importations parallèles sont indissociables. Chacune des mesures contribuera à faire baisser les prix à sa hauteur et sur certains secteurs.

Informations complémentaires :

FRC: Delphine Centlivres, Secrétaire générale: 021 312 80 06 ou 077 418 08 10

SKS: Jacqueline Bachmann, Geschäftsführerin: 031 370 24 20 oder 079 326 32 92

SKS: Andreas Tschöpe, Politischer Fachsekretär: 031 370 24 26 oder 078 629 59 27